

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 20 octobre 2020, de 19 h à 21 h 59, en mode visioconférence, conformément au décret no 1039-2020 du gouvernement du Québec, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Tania Bolduc
Gabrielle Brisebois
Nadine Demers
Mélanie Desrosiers
Marie-Andrée Gilbert
Caroline Jean
Hayette Laouari
Annie-Alexandra Lavoie
Catherine Lemelin
Ann O'Farrell
Caroline Rouleau
Brigitte Talbot

Messieurs Jean Bernatchez
Karl-Anthony Turgeon

Administrateurs formant quorum

M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Coté, secrétaire général
M. Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-20-10-20-01

IL EST PROPOSÉ par madame Hayette Laouari, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 5.1 Information sur le décret 1027 2020;
- 6.1 Vacance au poste d'administrateur représentant le milieu communautaire, sportif ou culturel.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire du mardi 20 octobre 2020, à 19 h
en visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par la direction générale
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 4.1 Assermentation des administrateurs
 - 4.2 Procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud
 - 4.3 Nomination d'un président d'élection
 - 4.4 Nomination de deux scrutateurs
 - 4.5 Mises en candidature à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 4.6 Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 4.7 Mises en candidature à la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 4.8 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 4.9 Durée du mandat des membres administrateurs
 - 4.10 *Projet de Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*
 - 4.11 *Projet de Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*
 - 4.12 Nominations aux divers comités du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2020-2021
5. SUJETS D'INFORMATION
 - 5.1 Information sur le décret 1027 2020
6. Sujets divers
 - 6.1 Vacance au poste d'administrateur représentant le milieu communautaire, sportif ou culturel
7. Ajournement ou levée de la séance

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

4.- DOSSIERS PRIORITAIRES

4.1- Assermentation des administrateurs

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Je, Jean Bernatchez, *administrateur siégeant à titre de membre de la communauté*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Tania Bolduc, *administratrice siégeant à titre de membre de la communauté*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Gabrielle Brisebois, *administratrice siégeant à titre de membre parent*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Nadine Demers, *administratrice siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Mélanie Desrosiers, *administratrice siégeant à titre de membre parent*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Marie-Andrée Gilbert, *administratrice siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Caroline Jean, *administratrice siégeant à titre de membre de la communauté*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Hayette Laouari, *administratrice siégeant à titre de membre parent*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Annie-Alexandra Lavoie, *administratrice siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Catherine Lemelin, *administratrice siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Ann O'Farrell, *administratrice siégeant à titre de membre parent*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Caroline Rouleau, *administratrice siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Brigitte Talbot, *administratrice siégeant à titre de membre parent*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Nicolas Turcotte, *administrateur siégeant à titre de membre du personnel*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Karl-Anthony Turgeon, *administrateur siégeant à titre de membre de la communauté*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

4.2- Procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* : lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU la nécessité d'établir une procédure pour la nomination à la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CA-CSSCS-20-10-20-02

QUE la procédure de nomination à la présidence et vice-présidence du conseil d'administration, ci-dessous, soit adoptée par les membres du conseil.

Nomination de la présidence et la vice-présidence

Lors de sa première séance, le conseil d'administration nomme une personne siégeant à titre de parent d'un élève au poste de présidence et de vice-présidence lorsque ces postes sont vacants.

Les membres du conseil d'administration désignent un président d'élection ainsi que deux (2) scrutateurs, au besoin. Le président d'élection reçoit de vive voix les propositions de candidature.

Procédure pour la nomination à la présidence et vice-présidence du conseil d'administration :

- A. Le président reçoit toutes les propositions, à tour de rôle, pour ce poste;
- B. Après réception de toutes les mises en candidature pour ce poste donné, la période de mise en candidature est close, sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote;
- C. Le président demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte d'être mis en candidature.

S'il n'y a qu'un candidat, le membre parent proposé est élu au poste concerné;

- A. S'il y a plus d'un candidat, un vote est tenu au scrutin secret. Chaque candidat peut alors faire valoir sa candidature;
- B. Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote;
- C. On organise autant de tours de scrutin qu'il est requis pour que soit adoptée une résolution acceptée à la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote;
- D. Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote. En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le moins de voix, le vote est repris;

- E. Le président indique, pour chaque tour de scrutin, le candidat éliminé, s'il y a lieu;
- F. Après l'élection, les scrutateurs détruisent les bulletins de vote.

Adopté.-

4.3- Nomination d'un président d'élection

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* : lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption de la procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence.

CA-CSSCS-20-10-20-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Ann O'Farrell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, agisse à titre de président d'élection.

Adopté.-

4.4- Nomination de deux scrutateurs

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* : lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption de la procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence.

CA-CSSCS-20-10-20-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général, monsieur Pierre côté, et l'administrateur siégeant à titre de cadre n'ayant pas le droit de vote, monsieur Nicolas Turcotte, agissent à titre de scrutateurs.

Adopté.-

4.5- Mises en candidature à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

Le président d'élection, monsieur Jean-Marc Jean, procède à l'appel des mises en candidature à la présidence du conseil d'administration.

Madame Mélanie Desrosiers propose madame Gabrielle Brisebois;
Madame Ann O'Farrell propose madame Hayette Laouari;
Madame Brigitte Talbot propose madame Ann O'Farrell.

CA-CSSCS-20-10-20-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la période des mises en candidature soit fermée.

Adopté.-

4.6- Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* : lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption de la procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence;

Le président d'élection, monsieur Jean-Marc Jean, demande à chaque candidate, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, si elle accepte d'être mise en candidature.

Madame Ann O'Farrell refuse;
Madame Hayette Laouari accepte;
Madame Gabrielle Brisebois refuse.

CA-CSSCS-20-10-20-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Ann O'Farrell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Hayette Laouari soit élue à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

4.7- Mises en candidature à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

Le président d'élection, monsieur Jean-Marc Jean, procède à l'appel des mises en candidature à la vice-présidence du conseil d'administration.

Madame Ann O'Farrell propose madame Brigitte Talbot;
Madame Hayette Laouari propose madame Gabrielle Brisebois.

CA-CSSCS-20-10-20-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la période des mises en candidature soit fermée.

Adopté.-

4.8- Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* : lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption de la procédure de nomination à la présidence et à la vice-présidence;

Le président d'élection, monsieur Jean-Marc Jean, demande à chaque candidate, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, si elle accepte d'être mise en candidature.

Madame Gabrielle Brisebois accepte;
Madame Brigitte Talbot refuse.

CA-CSSCS-20-10-20-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Hayette Laouari et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE madame Gabrielle Brisebois soit élue à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

4.9- Durée du mandat des membres administrateurs

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 332 de la *Loi sur l'instruction publique* qui indique que la formation des premiers conseils d'administration des centres de services scolaires francophones doit être effectuée conformément aux articles 143 à 143.15 de cette loi, tout en y faisant les adaptations en référence au règlement pris en application de l'article 455.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'annexe I de la *Loi sur l'instruction publique*, à la section 6 : lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie de membres;

ATTENDU les délibérations entre les membres du conseil d'administration.

CA-CSSCS-20-10-20-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Andrée Gilbert et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le mandat des membres du conseil d'administration suivants soit de **deux (2)** ans :

Bernatchez, Jean
Bolduc, Tania
Brisebois, Gabrielle
Demers, Nadine
Gilbert, Marie-Andrée
Lemelin, Catherine
O'Farrell, Ann
Talbot, Brigitte

QUE le mandat des membres du conseil d'administration suivants soit de **trois (3)** ans :

Desrosiers, Mélanie
Jean, Caroline
Laouari, Hayette
Lavoie, Annie-Alexandra
Rouleau, Caroline
Turgeon, Karl-Anthony

Adopté.-

4.10- Projet de Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le projet de *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*. Les membres du conseil prennent connaissance du document à des fins de consultation et de modification, le cas échéant.

4.11- Projet de Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le projet de *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*. Les membres du conseil prennent connaissance du document à des fins de consultation et de modification, le cas échéant.

4.12- Nomination aux divers comités du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2020-2021

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* : le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU la mise à jour à prévoir du *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil d'administration.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2020-2021, à la nomination des administrateurs aux divers comités, selon ce qui suit :

COMITÉ DE VÉRIFICATION (3 ADMINISTRATEURS, DONT LA PRÉSIDENTE QUI EST DÉSIGNÉE D'OFFICE)	
Administrateur (présidente)	<i>Mme Hayette Laouari</i>
Administrateur	<i>Mme Caroline Jean</i>
Administrateur	<i>M. Karl-Anthony Turgeon</i>
Directrice du Service des ressources financières	<i>Mme Annie Ménard</i>
Directeur général	<i>M. Jean-Marc Jean</i>
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (3 ADMINISTRATEURS)	
Administrateur	<i>Mme Mélanie Desrosiers</i>
Administrateur	<i>Mme Marie-Andrée Gilbert</i>
Administrateur	<i>Mme Catherine Lemelin</i>
Directeur du Service des ressources humaines	<i>M. Nicolas Turcotte</i>
Directeur général	<i>M. Jean-Marc Jean</i>

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (3 ADMINISTRATEURS)	
Administrateur	<i>M. Jean Bernatchez</i>
Administrateur	<i>Mme Tania Bolduc</i>
Administrateur	<i>Mme Gabrielle Brisebois</i>
Directeur général	<i>M. Jean-Marc Jean</i>
Secrétaire général	<i>M. Pierre Côté</i>
COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT DES ÉLÈVES (2 ADMINISTRATEURS)	
Administrateur	<i>Mme Nadine Demers</i>
Administrateur	<i>Mme Ann O'Farrell</i>
Direction du primaire	<i>M. Dany Ringuette</i>
Coordonnateur du Service du transport scolaire	<i>M. Alexandre Guay</i>
Membre du comité de parent	<i>Mme Mélanie Kathleen Sackett</i>
Secrétaire général	<i>M. Pierre Côté</i>

Adopté.-

5.- SUJETS D'INFORMATION

5.1- Information sur le décret 1027-2020

M. Jean-Marc Jean dépose ce décret pour information.

6.- SUJETS DIVERS

6.1- Vacance au poste d'administrateur représentant le milieu communautaire, sportif ou culturel.

Pour faire suite au processus de cooptation, un poste d'administrateur représentant le milieu communautaire, sportif ou culturel demeure vacant.

7.- Ajournement ou levée de la séance

CA-CSSCS-20-10-20-11

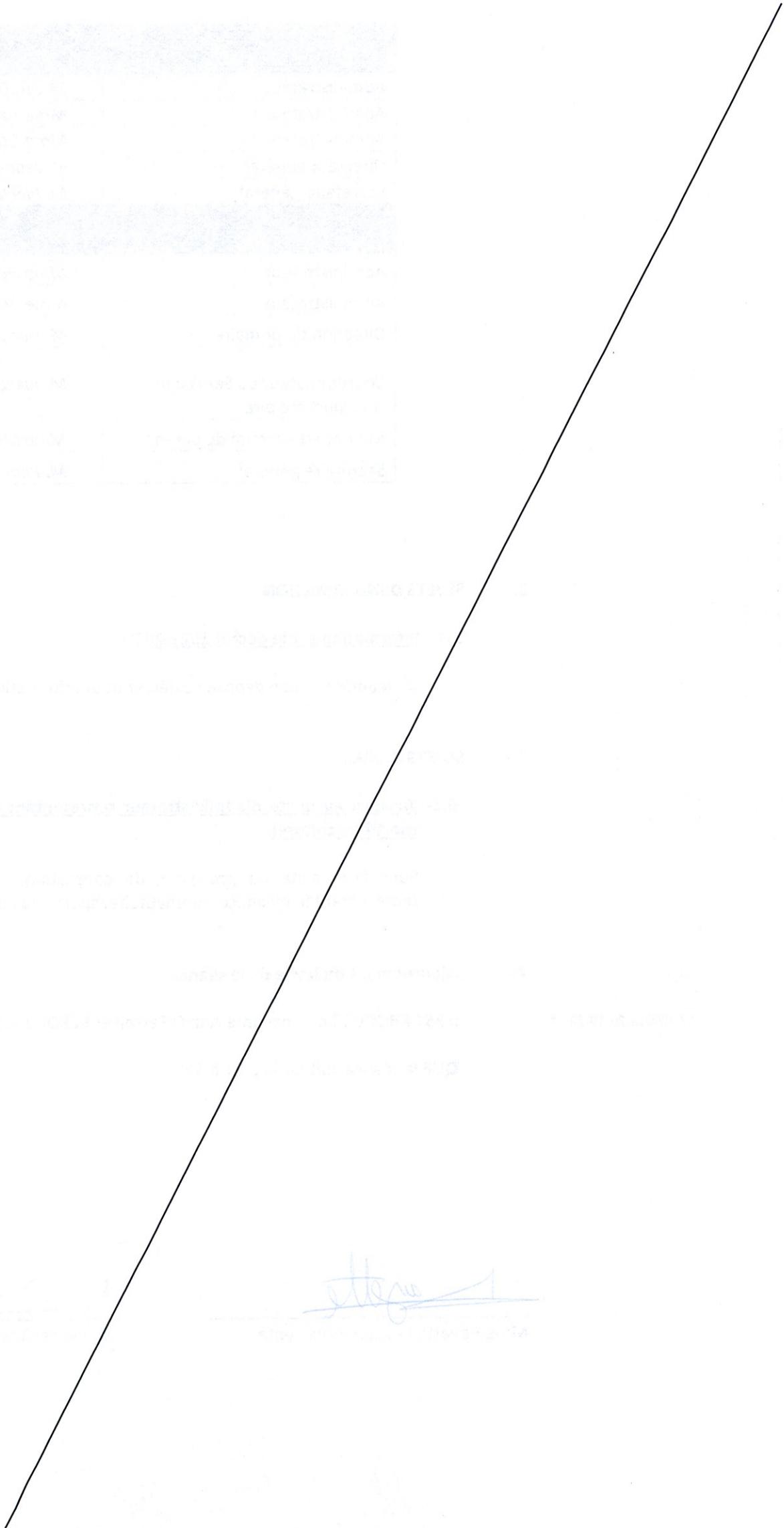
II EST PROPOSÉ par madame Ann O'Farrell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 59.


Mme Hayette Laouari, présidente


M. Pierre Côté, secrétaire général

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Handwritten signature in blue ink]